



DOSSIER DE PRESSE

AQUAPLUS 2019

REMISE DES LABELS

The invitation card is a vertical rectangle with a white background and blue and green accents. At the top right, the text 'INVITATION PERSONNELLE' is written in a small, grey, sans-serif font. In the center, the AQUAPLUS logo is repeated. Below the logo, the text 'REMISE DES LABELS ET TROPHÉES' is written in a blue, sans-serif font. The main title 'AQUAPLUS 2019' is prominently displayed in a large, blue, sans-serif font, with the numbers '2019' having a multi-line, stylized appearance. At the bottom, the date and time 'JEUDI 21 NOVEMBRE À 11H30' and the location 'SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES' are written in a blue, sans-serif font.





LE COMMUNIQUE DE PRESSE



LE COMITE AQUAPLUS



LA CHARTE AQUAPLUS

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

al.makinsky@french-water.com

www.french-water.com

[UI_Eau / LinkedIn](#)



COMMUNIQUE DE PRESSE - Sous embargo jusqu'au jeudi 21 novembre 11h30



Le Comité Aquaplus a le plaisir d'annoncer les lauréats 2019. Cette année, nous décernons quatre labels Aquaplus Entreprise dans les catégories suivantes :

Catégorie : Conception et fabrication de matériels de transport de l'eau

❖ DYKA - 1^{ère} demande du Label Aquaplus

Depuis plus de 50 ans, DYKA conçoit, fabrique et commercialise des solutions et produits PVC, PE et PP. DYKA apparaît comme un partenaire de qualité dans les domaines de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, du bâtiment et du forage. Implantée dans le Pas-de-Calais sur un site de production et de stockage comptant plus de 200 personnes, DYKA met en avant la qualité et le savoir-faire de la fabrication française. Parce qu'elle est engagée dans une réelle démarche environnementale, DYKA développe des produits en tenant compte de leur impact environnemental (diminution de la quantité de matière utilisée, introduction de PVC recyclé, optimisation du transport...). Parce que le PVC est 100% recyclable, DYKA recycle en interne 100% de ses déchets PVC et les réintroduit dans son circuit de production. DYKA, certifiée ISO 9001 et ISO 14001, aspire à être une entreprise responsable, proposant des produits de qualité (marques de qualité, avis techniques) et déployant une organisation pouvant offrir un haut niveau de service à ses clients.

❖ Sainte-Lizaigne (Groupe Claire) - Renouvellement du Label Aquaplus

Sainte-Lizaigne est spécialiste des solutions destinées au transport et à la distribution de l'eau potable (robinetterie, raccordement, équipements hydrauliques), du branchement à l'environnement de comptage, et propose des systèmes pour la surveillance et le pilotage de réseau.

Résolument axée sur la qualité et l'innovation, elle conçoit, fabrique en France et commercialise pour les exploitants de réseaux, en France et à l'international.

Sainte-Lizaigne compte parmi ses clients les principaux Groupes de distribution d'eau, des revendeurs partenaires et les collectivités locales.

Son engagement global et volontaire en faveur du développement durable l'a conduit à renouveler sa candidature pour l'obtention du label AQUAPLUS, label référence pour les acteurs de l'eau.

Sainte-Lizaigne fait partie du groupe Claire qui regroupe plus de 180 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 54M€.



Catégorie : Conception et réalisation de stations de traitement des eaux usées

❖ SCE - Renouvellement du Label Aquaplus

Croiser les cultures de l'urbanisme et du paysage, de l'ingénierie des infrastructures, de l'environnement pour révéler le potentiel des projets.

C'est dans une démarche de co-construction, par le dialogue entre ses grands métiers que SCE accompagne les acteurs publics et privés depuis plus de 35 ans : conseil, conception et d'ingénierie.

SCE intervient dans plus de 30 domaines complémentaires depuis les réflexions stratégiques, jusqu'à la conception et la réalisation d'aménagements et d'ouvrages : **études, conseil, expertise - management de projet - assistance à maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre - formation et transfert de compétence.**

L'intégration des enjeux environnementaux, dès la définition des projets d'aménagement, est au cœur de la démarche de SCE. Le croisement des talents de créativité des concepteurs urbains et paysagers, et de l'expertise technique et économique des ingénieurs est l'une des composantes principales de l'ADN de l'entreprise.

Créée dans les années 80, SCE s'est développée dans une relation de proximité et de confiance avec ses clients. **Aujourd'hui la société compte 425 collaborateurs et dispose d'un réseau national de 10 agences et plusieurs bureaux de représentation à l'international.**

SCE est une société du groupe indépendant Keran (525 collaborateurs, 50 M€ de CA).

❖ SOGEA Sud Hydraulique – Renouvellement du Label Aquaplus

Acteur depuis près de 50 ans dans la conception-construction et l'exploitation des stations de traitement des eaux usées et potables, SOGEA SUD HYDRAULIQUE, filiale du groupe VINCI Construction France, met au service de ses clients, collectivités ou industriels, les meilleures technologies.

La qualité, l'environnement et le développement durable sont au cœur de son activité. Le renouvellement du label Aquaplus dans le domaine de la conception et de la réalisation de stations de traitement des eaux usées vient confirmer cet engagement vis-à-vis de l'ensemble de ses clients et partenaires.

SOGEA SUD HYDRAULIQUE poursuit ainsi son engagement autour de l'économie d'énergie, l'accroissement de l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables et de récupération, dans le cadre de ses réalisations et de son accompagnement auprès des collectivités via ses contrats d'assistance à l'exploitation.

❖ QUELQUES ELEMENTS CLÉS :

- ❖ La démarche Aquaplus est développée en partenariat avec l'Association des Maires de France, l'AFB et l'UIE depuis 2004
 - ❖ En 2012, nous avons créé le label Aquaplus Service avec le soutien supplémentaire de la FNCCR
 - ❖ En 2018, nous avons fêté nos 15 ans et nous avons été rejoints officiellement par plusieurs associations d'élus : l'ADCF, la FNCCR et Villes de France que nous remercions pour leur soutien
 - ❖ Avec les lauréats 2019, à ce jour, 18 labels Aquaplus Entreprise et ANC sont en cours de validité, et 7 labels Aquaplus Service
 - ❖ Le Comité Aquaplus réunit 37 organismes publics et privés : ministères, agences de l'eau, AFB, collectivités, fédérations professionnelles.
 - ❖ Le Comité Aquaplus attribue les trophées et labels Aquaplus après un examen rigoureux des dossiers de candidature. Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes environnementale, sociale et économique.
- ❖ **Plus d'informations sur : www.aquaplus-info.com**

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40 / 06 61 19 35 92

al.makinsky@french-water.com



LE COMITE AQUAPLUS

- ❖ Le Comité Aquaplus réunit 40 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau soit plus de 50 experts représentant les Agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,....organisés en 4 collèges :
 - Institutionnels publics
 - Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés
 - Organismes techniques
 - Professionnels

- ❖ Le Comité Aquaplus attribue les « Labels Aquaplus Entreprise », « Trophées Aquaplus Réalisation » et les « Labels Aquaplus Service » après examen rigoureux des dossiers de candidature.

- ❖ Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes : environnementale, sociale et économique.



COMITE AQUAPLUS

Président : André Flajolet, président de la Commission Environnement et développement durable de l'AMF

Vice-président : Daniel MARCOVITCH

Président d'honneur : Serge LEPELTIER

Ancien Ministre de l'Ecologie, Président de l'Académie de l'eau

Institutionnels Publics

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Patricia Blanc

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, CGEDD : Patrick MARCHANDISE

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, DEB : Camille Meunier

Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Coralie NOEL

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique : Annie LARRIBET

Ministère de la Défense : Aude DELRUE

Agence Française de la Biodiversité (AFB) : Paul MICHELET, (Eric BREJOUX)

Professionnels

Canalisateurs de France : Alain GRIZAUD, Clotilde TERRIBLE

Confédération nationale des artisans du paysage et des travaux (CNATP) : Pierre BOUTAUD

FP2E : Tristan MATHIEU, Frédéric VAN HEMS

FNTP : Dominique DEVILDER

GCEE : Jean VIGIER

IFAA : Jérémie STEININGER, MARC SENGELIN

IFEP : Thomas CONTENTIN

ITEA : François DUMEZ

ITSEP : Luc MANRY

SFEG : Eric GARROUSTET

SIET : Georges BRETON, Cyrille FAUGERAS

SYNTEAU : Guillaume de LARMINAT

SYPRODEAU : Fabrice LETENEUR, Gilbert BRELET

UIE : Jean-Luc VENTURA

Villes de France : Jean-Sébastien SAVOUREL

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés

Assemblée des Communautés de France (ADCF) : Apolline PRETRE

Association des Maires de France (AMF) : André FLAJOLET, Pauline DELAERE

CINOV : Michel PETIT-JEAN

Communauté urbaine de Bordeaux : Pascal BOTZUNG

Communauté urbaine du Grand Lyon : Claude PRESLE

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : Lucile DUCAM

MEDEF : Alexandre COLIN

Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : Christian CAMBON

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : Belaïde BEDDREDINE (Karina KELLNER)

Syndicat des eaux de la Charente Maritime : Denis MINOT

SYNTEC Ingénierie : François FIEVET

Organismes techniques

Académie de l'Eau : Jean-Louis OLIVER

Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) : Solène Le Fur

Centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR) : Marcel ROCHE

Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'impact (COPREC) : François GREMY

Office International de l'Eau (OIEau) : Eric TARDIEU

Observatoire des usagers de l'assainissement d'Ile-de-France (OBUSASS) : Belaïde BEDDREDINE (Karina KELLNER)

Plate-forme européenne de l'eau (WSSTP) : Durk KROL

AFITE : Bruno WEINZAEPFEL

Secrétariat technique et administratif du comité Aquaplus :

Technique : Florent BOULIER

Communication : Anne-Laure MAKINSKY

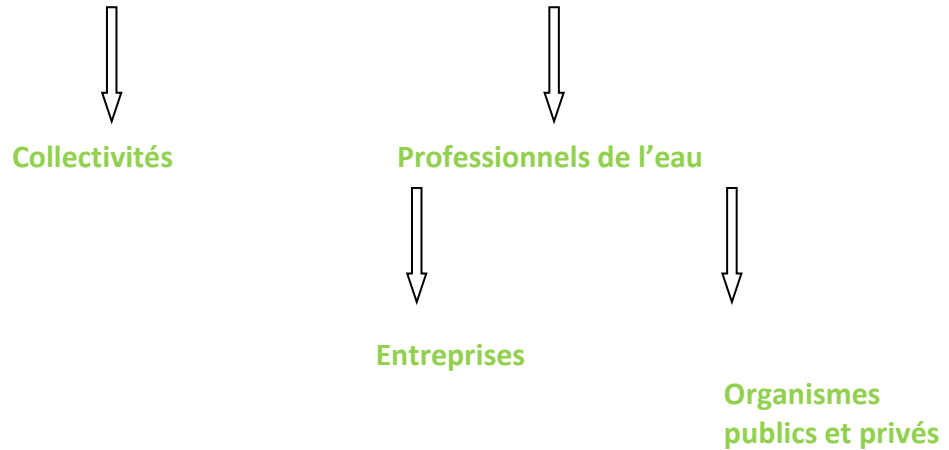
Secrétariat : Marion LE GOFFIC

Délégué général UIE : Anne-Laure MAKINSKY



LA CHARTE AQUAPLUS

La Charte Aquapplus s'adresse à tous les Acteurs de l'eau



Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.

1 / Devoir d'intérêt général

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

2 / Démarche de développement durable

La démarche Aquapplus s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) (*) SNDD :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les collectivités et les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

3 / Engagements vis-à-vis des salariés

Les acteurs de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

4 / Sécurité des biens et des personnes

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

5 / Information entre les différents acteurs de l'eau

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle

Les acteurs de l'eau agissent dans l'intérêt des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

7 / Engagements financiers

Les acteurs de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires.

8 / Communication et déontologie

Toute entreprise de l'eau bénéficiaire du label Aquaplust Entreprise pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplust, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplust et ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplust Service et le trophée Aquaplust.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec les labels Aquaplust et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplust. La communication sur le trophée Aquaplust par le Maître d'Ouvrage précisera la réalisation concernée.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



UIE,
adhérente
à la Fédération Nationale des Travaux Publics



Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplust-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

al.makinsky@french-water.com